

GE_GERICHTE A/117/2007 vom 21. März 2007

GE Cour de justice, 2007-03-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_117_2007

FR: GE_GERICHTE A/117/2007 du 21 mars 2007

IT: GE_GERICHTE A/117/2007 del 21 marzo 2007

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 21.03.2007
A/117/2007

A/117/2007 ATAS/304/2007 du 21.03.2007 (AVS) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/117/2007 ATAS/304/2007 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 4 du 21 mars 2007 En la cause Madame K_____, domiciliée , 1202 GENEVE, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître VATERLAUS Doris recourante contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, route de Chêne 54, 1208 GENEVE intimé Vu la décision sur opposition du 27 novembre 2006 , Vu le recours du 12 janvier 2007, Vu la réponse du 19 février 2007, Vu le courrier du 7 mars 2007 par lequel l'assurée déclare retirer son recours, Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant (conformément à la disposition transitoire de l'art. 162 LOJ) Prend acte du retrait du recours. Dit que la procédure est gratuite. Raye la cause du rôle. La greffière: Sylvie CHAMOIX La présidente : Juliana BALDE Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.